

**Electricité : surcharges 2015 (clients résidentiels)**

		<b>Dénomination</b>	<b>Montant tvac (c€/kWh)</b>
<b>Fédéral</b>	Cotisation sur l'énergie		0,231594
	Cotisation fédérale	CREG : couverture des frais de fonctionnement de la commission de régulation de l'électricité et du gaz	0,015241 *
		Dénucléarisation : financement des obligations découlant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel	0,099004 *
		OSP : financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus	0,050610 *
		Clients protégés : financement du coût réel net résultant de l'application des prix maximaux	0,091282 *
	Surcharge financement réserves stratégiques		intégrées dans tarifs de transport
	Surcharge raccordement parcs éoliens		
Surcharge certificats verts offshore			
<b>Wallonie</b>	Surcharge soutien aux énergies renouvelables		intégrée dans tarif de transport
	Redevance de voirie		intégrée dans tarifs de transport et de distribution
	Redevance de raccordement au réseau électrique		0,075000
<b>TOTAL</b>			<b>0,562731</b>

\* correspondent aux montants facturés par kWh injecté à partir du réseau Elia. Les montants facturés au client final peuvent être légèrement différents (pertes en réseau, injections locales)

Dernière mise à jour

9/09/2015